

CONSEIL COMMUNAL DU 29 JANVIER 2009
Condensé des points

1. Informations.

- Approbation par le Collège provincial en date du 11 décembre 2008 de la décision du Conseil communal arrêtant pour l'exercice 2009 un règlement taxe sur les night-shops.
- Approbation par le Collège provincial en date du 11 décembre 2008 de la délibération du Conseil communal établissant pour l'exercice 2009, les règlements taxes sur le service minimum de gestion des déchets couvrant une partie des charges fixes et incompressibles du traitement et de la collecte des déchets ménagers, sur le service complémentaire de la gestion des déchets et sur les sacs mis à la collecte.

2. Déplacements des coffee-shops de Maastricht vers la frontière belge – Désistement de l'action.

Par décision du 20 février 2007, le Collège communal a décidé d'ester en justice contre la Ville de Maastricht dans le cadre du rapprochement des coffee-shops de notre frontière et de désigner Maître R. SCHOBEN en qualité d'avocat conseil en association avec les Communes de Bassenge, Blegny, Dalhem, Juprelle, Visé, Lanaken, Riemst et Fouron. Cette décision a été ratifiée par le Conseil communal en date du 28 février 2008.

Le Conseil de police de la Zone Basse-Meuse ayant pris pour décision de reprendre ce litige en y associant toutes les Communes de la zone, il est demandé au Conseil communal de se désister de cette action.

3. Convention relative à la création de la coordination Basse-Meuse – Lutte contre les violences conjugales et intra-familiales.

Une convention de collaboration relative à la coordination Basse-Meuse – Lutte contre les violences conjugales et intra-familiales est proposée aux Communes et C.P.A.S. de la zone de police Basse-Meuse. Les missions de ces partenaires porteront essentiellement sur les problèmes de violences conjugales et intra-familiales. Chaque Conseil désignera un représentant et/ou délèguera un membre de son personnel pour participer aux réunions de la coordination.

La présente convention est conclue pour une période d'un an prenant cours le 1^{er} février 2009 et renouvelable chaque 1^{er} janvier par tacite reconduction.

Le Conseil communal voudra bien approuver les termes de cette convention.

4. C.P.A.S. – Démission d'un membre du Conseil de l'Action sociale.

Le Conseil communal voudra bien accepter la démission d'un membre du Conseil de l'Action sociale du C.P.A.S.

5. Démission d'un membre de la C.C.A.T.M.

Le Conseil communal voudra bien prendre acte de la démission d'un membre effectif de la C.C.A.T.M. et procéder à son remplacement.

6. Création d'une Maison de l'Emploi – Liquidation de la totalité de la dotation 2008.

Le Conseil communal en date du 20 décembre 2007 a décidé d'approuver le dossier de candidature présenté par l'A.S.B.L. Basse-Meuse Développement pour l'obtention d'une maison de l'emploi en intercommunalité avec Herstal, Oupeye et Visé et a donné délégation à l'A.S.B.L. Basse-Meuse Développement pour gérer les affaires courantes.

Par décision du 4 septembre 2008, le Conseil communal a approuvé la convention de partenariat et a fixé la dotation spécifique pour Oupeye pour l'exercice 2008 à 5.285,50 € (soit une demi-année, l'exercice complet 2008 étant estimé à 10.571 €).

Dans le cadre de l'état d'avancement des travaux d'aménagement du centre local de Beaumont, l'A.S.B.L. Basse-Meuse a présenté des déclarations de créances dépassant largement la dotation partielle allouée.

Le Collège en sa séance du 17 décembre 2008 a décidé d'allouer le montant de la dotation 2008, soit 5.285,50 € et d'engager le solde budgétaire 2008 (soit le même montant) de manière à honorer ces dépenses.

Le Conseil communal voudra bien accepter la décision du Collège du 17 décembre 2008 portant sur l'octroi du complément de la dotation 2008.

7. Marché financier 2008-2009.

Le Conseil communal voudra bien décider :

- de passer un marché par appel d'offre général ayant pour objet la conclusion d'emprunts et les services y relatifs permettant le financement des programmes extraordinaires 2008-2009 dont le montant est estimé à 958.980,99 € en charge d'intérêts pour un volume d'investissements à réaliser estimé quant à lui à 2.442.279 € réparti en 4 catégories selon la durée (5, 10, 15 et 20 ans).
- d'approuver le cahier spécial des charges et l'avis de marché.

8. Intradel – Engagement du premier quart provisionnel de la cotisation 2009 à Intradel -Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Afin de satisfaire au versement du premier quart provisionnel de la cotisation communale d'un montant de 130.534,54 € à l'Intercommunale INTRADEL, le Collège communal en date du 14 janvier 2009 a décidé d'engager ledit montant en dépassement du douzième de l'article budgétaire en l'absence d'un budget voté et approuvé par les Autorités de tutelle.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de cette décision et en accepter la dépense.

9. Octroi de subsides.

Le Conseil communal voudra bien décider d'octroyer un subside d'un montant de 2.580 € à la Maison du Souvenir d'Oupeye.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance des décisions du 17 décembre 2008 et 30 décembre 2008 du Collège communal octroyant d'une part un subside de 125 € au Théâtre Racont' Art de Hermée afin de leur permettre d'agencer une scène et d'autre part 14 primes à la réhabilitation pour un montant global de 4.243,59 €

10. Fabrique d'Eglise d'Oupeye – Modification budgétaire n°2 de 2008 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n°2 de la Fabrique d'Eglise d'Oupeye arrêtée aux montants ci-après :

RECETTES	:	28.807,94 €
DEPENSES	:	28.807,94 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	14.404,07 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	0,00 €

11. Fabrique d'Eglise de Vivegnis – Modifications budgétaires n°1 et 2 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'Eglise de Vivegnis arrêtée aux montants ci-après :

RECETTES	:	42.963,00 €
DEPENSES	:	42.963,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	21.127,00 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	2.500,00 €

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n°2 de la Fabrique d'Eglise de Vivegnis arrêtée aux montants ci-après :

RECETTES	:	42.963,00 €
DEPENSES	:	42.963,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	21.127,00 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	2.500,00 €

12. Budget 2009 du C.P.A.S. – Rapport du Président en séance – Approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver le budget 2009 du C.P.A.S. arrêté aux montants ci-après :

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES	: 8.216.974,28 €
DEPENSES	: 8.216.974,28 €
RESULTAT	: 0 €
SUBSIDE COMMUNAL	: 2.650.000,00 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTES	: 2.576.399,78 €
DEPENSES	: 2.277.078,00 €
RESULTAT	: 299.321,78 €

13. Budget 2009 de l'A.S.B.L. Château d'Oupeye – Approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver le budget 2009 de l'A.S.B.L. Château d'Oupeye arrêté aux montants ci-après :

RECETTES	:	1.453.206,66 €
DEPENSES	:	1.453.204,68 €
BONI	:	0,00 €
SUBSIDE ORDINAIRE	:	133.845,23 €

14. Budget 2009 de l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise – Approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver le budget 2009 de l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise arrêté aux montants ci-après :

RECETTES	:	532.285,27 €
DEPENSES	:	532.276,00 €
BONI	:	9,27 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	258.400,00 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	0,00 €

15. A.D.L. – Budget 2009 de la régie communale ordinaire – Approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver le budget 2009 de la régie communale ordinaire A.D.L. arrêtée aux montants ci-après :

RECETTES	:	145.735,14 €
DEPENSES	:	145.735,14 €
SUBSIDE COMMUNAL	:	70.215,14 €
RESULTAT	:	0 €

16. Dotation 2008 de la Zone de police Basse-Meuse – Arrêt.

Le Conseil communal voudra bien fixer le montant de la dotation de la zone de police au montant de 2.343.385,84 €

17. Rapport article L1122-23 du CDLD.

18. Budget 2009 – Arrêt.

Le Conseil communal voudra bien arrêter le budget 2009 comme suit :

BUDGET ORDINAIRE

A l'exercice propre

RECETTES	: 28.110.890,01 €
DEPENSES	: 26.975.282,70 €
BONI	: 1.315.607,31 €

A l'exercice général

RECETTES	: 33.077.478,04 €
DEPENSES	: 29.415.880,82 €
BONI	: 3.661.597,22 €

BUDGET EXTRAORDINAIRE

RECETTES	: 10.018.465,73 €
DEPENSES	: 9.559.939,00 €
BONI	: 458.526,73 €

19. Vote d'un deuxième douzième provisoire.

20. Arrêt des termes d'une convention d'architecture.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par appel d'offres restreint estimé à 147.611,74 € en vue de la désignation d'un nouvel architecte chargé de la mission relative à la construction d'une nouvelle école à Houtain-Saint-Siméon et approuver les modalités de la convention établie à cet effet.

Le crédit budgétaire nécessaire sera inscrit à l'occasion de la première modification budgétaire de l'exercice propre.

21. A.L.G. – Extension de canalisations de gaz naturel dans différentes rues de l’entité – Prise d’acte.

Le Conseil communal en date du 18 octobre 2007 a donné délégation au Collège communal afin de procéder aux engagements financiers relatifs aux travaux d’extension du réseau A.L.G.

Le Conseil communal voudra bien prendre acte des extensions de réseau accordées pour 2008 par le Collège communal sur le domaine public et marquer son accord sur la valorisation financière de celles-ci.

22. Rue Sondeville à Oupeye – Aménagement de la voirie – Article 128 du CWATUP et réalisation d’une emprise à titre gratuit.

Afin de permettre la construction de deux habitations jointives rue Sondeville à Oupeye, le Conseil communal voudra bien d’une part approuver la réalisation d’un trottoir en tarmac d’1,50m ainsi qu’un empiérement de propriété et procéder à l’acquisition sans stipulation de prix pour cause d’utilité publique d’une emprise d’une contenance de 67,5 m² à prendre en façade de la parcelle de manière à réaliser l’alignement.

23. Option de schéma de structure – Approbation de principe.

Le Conseil communal voudra bien marquer son accord de principe sur les options du schéma de structure résultant d’un travail de réflexion mené par les représentants du Collège, du Conseil communal, de la C.C.A.T. et des services communaux.

24. Inscription d’un point à la demande d’un Conseiller communal – Plan urbain de Mobilité.

25. Questions orales.

26. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 18 décembre 2008.

27. Remplacement du Secrétaire communal – Ratification.

- Remplacement du Secrétaire communal, en congé de vacances pour la période du 22 au 24 décembre 2008 inclus, par un Chef de service administratif.

28. Personnel communal – Mises en disponibilité.

- Une employée d’administration, du 6 au 31 décembre 2008.

- Un ouvrier définitif, du 5 au 31 décembre 2008.

29. Personnel communal – Prolongation de fonctions supérieures.

- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif à un employé d'administration pour une nouvelle période de 6 mois.
- Prolongation des fonctions supérieures de chef de bureau technique à un agent technique définitif pour une nouvelle période de 6 mois.

30. Personnel enseignant – Ratification de désignations temporaires.

- Une directrice d'école à temps plein.
- Une institutrice maternelle à temps plein.
- Une institutrice maternelle à temps plein.
- Une institutrice maternelle à temps plein.
- Une institutrice maternelle à temps plein.

31. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 18 décembre 2008.

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU